

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2009)
Heft: 235-236

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales

VOTATIONS

● Les Suisses ont dit oui à 59,6 % à la libre circulation et à son extension à la Roumanie et à la Bulgarie. Seuls le Tessin et trois cantons alémaniques (GL, AI et SZ) les ont refusées. La participation est montée à 50,9 %. Ce scrutin a valeur de plébiscite pour la voie bilatérale entre la Suisse et l'Union européenne, au grand soulagement des milieux économiques.

INTÉRIEUR

● Seules les personnes ayant un revenu supérieur à 120 000 francs seront tenues de subvenir aux besoins de leurs parents proches. Les couples seront eux concernés à partir de 180 000 francs de revenu imposable. Ces nouvelles normes relatives à l'obligation d'entretien ont été publiées par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Les anciennes limites se situaient à 60 000 francs pour les personnes seules et 80 000 francs pour les couples. L'obligation d'entretien s'applique en ligne ascendante entre parents, enfants et grands-parents. Le Code civil précise que seules les personnes vivant « dans l'aisance » peuvent être obligées à entretenir les membres de leur famille.

● L'introduction d'un congé paternité à l'échelon national n'est toujours pas d'actualité. Le Conseil national a rejeté par 111 voix contre 69 une proposition de Franziska Teuscher (Verts/BE) demandant un congé de huit semaines pour les nouveaux pères.

● Le Conseil des États s'est rallié à l'unanimité au Conseil national en réduisant le taux de conversion des rentes du deuxième pilier à 6,4 %. Ce taux est actuellement de 7,05 % pour les hommes et de 7,1 % pour les femmes. Une personne ayant accumulé au cours de sa vie active un capital de prévoyance professionnelle de 100 000 francs ne touchera plus que 6 400 francs par an, contre 7 050 ou 7 100 francs aujourd'hui. L'adaptation se fera par étapes sur cinq ans, entre début 2010 et fin 2014. Le Parti du travail a décidé de saisir le référendum.

● Une écrasante majorité de Suisses est favorable à une harmonisation du cursus scolaire. Selon un sondage, ils

sont 93 % à soutenir ce volet d'Harmos. La scolarisation des enfants dès l'âge de 4 ans, en revanche, pose problème. Quelque 58 % jugent cet âge trop précoce, indique l'institut IHA GfK Schweiz, qui a sondé 1 000 personnes.

INITIATIVES



● Le parlement a manqué une belle occasion de voter une solution fédérale uniforme pour protéger les non-fumeurs dans tout le pays, regrette la Ligue pulmonaire suisse. Celle-ci a décidé de lancer une initiative populaire fédérale « en faveur d'une protection uniforme et efficace contre le tabagisme passif ». La récolte de signatures débutera ce printemps. La Ligue pulmonaire cherche d'autres associations qui pourraient l'épauler dans sa démarche. Son président, le Fribourgeois Otto Piller, se montre très optimiste quant au succès de l'initiative : les récentes décisions populaires dans les cantons, « sans équivoque, nous confortent dans notre décision ».

● Les chauffards qui mettent en danger des innocents devraient être punis plus sévèrement. C'est ce qu'exige l'association de victimes de la route Road-Cross, qui élabore une initiative populaire fédérale en ce sens.

● L'initiative « Jeunesse + musique », demandant d'inscrire dans la Constitution l'enseignement de la musique à tous les degrés scolaires, a été déposée à Berne. Les initiants, dont la radicale Christine Egerszegi-Obrist, présidente du groupe « Musique au Parlement », en sont convaincus : cette activité favorise le développement intellectuel et les compétences sociales.

ÉNERGIE

● Les entreprises électriques Axpo et FMB ont déposé auprès de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) des demandes d'autorisation pour le remplacement des centrales nucléaires de Beznau I et II (AG) et de Mühleberg (BE). Les nouvelles installations seraient mises en service au plus tôt vers 2020. Selon le directeur général d'Axpo, leader du secteur de l'électricité en Suisse, « chaque centrale coûtera environ 6 à 7 milliards de francs ».

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

● La Suisse va se montrer plus généreuse en matière d'aide au développement. Par 102 voix contre 83, le National a octroyé un crédit complémentaire aux 5,3 milliards prévus pour 2009 à 2012. Le but est d'atteindre 0,5 % du revenu national brut d'ici à 2015. Augmenter l'aide au développement « est une question de crédibilité pour la Suisse », a plaidé Mario Fehr (PS/ZH) au nom de la commission.



MARTIN AESCHBACHER, L'HOMME DE TOUS LES DÉFIS !

● La Suisse dispose à nouveau d'un ambassadeur pour l'Irak. Il s'agit de Martin Aeschbacher, ambassadeur à Damas, qui assumera ses nouvelles fonctions non depuis Bagdad mais depuis la capitale syrienne. L'ambassade de Suisse à Bagdad est fermée depuis le début de la première guerre du Golfe en 1991.

● La Suisse veut serrer la vis contre les dictateurs qui cachent leur fortune dans ses banques. Le Conseil fédéral a chargé Micheline Calmy-Rey d'élaborer une loi visant à lui permettre de confisquer ces avoirs puis de les rendre aux popula-

tions concernées. Cette loi pourra être appliquée en cas d'échec de la procédure d'entraide judiciaire entre la Suisse et l'État originaire des fonds. La charge de la preuve sera renversée. Il appartiendra alors aux titulaires des biens bloqués de démontrer qu'ils ont été acquis de manière licite.

devant les directeurs cantonaux des Affaires sociales ainsi que de Justice et Police.

● Le Conseil fédéral a renforcé l'arsenal législatif contre les mariages forcés. Les mariages avec un mineur ne seront à l'avenir plus autorisés en Suisse et leur conclusion à l'étranger ne sera en principe plus tolérée. Pour une meilleure

protection des victimes, deux nouvelles causes d'annulation de mariage sont par ailleurs prévues.

● La commission des institutions politiques du Conseil national renonce à durcir la loi pour retirer leur passeport aux délinquants naturalisés. La commission se rallie à l'avis du Conseil des États et entérine, par 13 voix contre 7, cette initiative de l'UDC.

● La Suisse n'a pas besoin de se doter de nouvelles mesures pour lutter contre le terrorisme. L'entrée en matière sur

la révision de la loi sur la sécurité intérieure a été refusée au Conseil national par 92 voix contre 79. Le texte autorisait les agents fédéraux à mener des « recherches spéciales » : surveiller les communications, observer des faits dans des lieux privés, si nécessaire en installant des micros, perquisitionner secrètement des systèmes informatiques. Craignant une dérive vers un État policier, la gauche et une bonne partie de l'UDC se sont unies pour rejeter l'arsenal concocté par le Conseil fédéral.

AGRICULTURE

● Les organismes génétiquement modifiés (OGM) devraient rester exclus du paysage agricole trois ans de plus. Le Conseil fédéral a mis en consultation une modification de la loi sur le génie génétique. Le moratoire « pour une agriculture sans OGM », qui arrive à échéance en 2010, serait prolongé jusqu'au 27 novembre 2013, délai nécessaire pour connaître les risques liés à cette technologie. En prenant tôt la décision d'étendre le moratoire, approuvé par le peuple et les cantons en novembre 2005, le gouvernement veut permettre l'achèvement du Programme national de recherche « sans pression

politique ». Les résultats de ce dernier ne sont pas attendus avant l'été 2012.

TRANSPORTS, COMMUNICATION

● Moritz Leuenberger, ministre suisse de l'Environnement, des Transports, de l'Énergie et de la Communication et Dominique Bussereau, secrétaire d'État chargé des Transports, ont signé à Paris une déclaration d'intention pour faciliter la collaboration entre les autorités nationales de surveillance de la sécurité ferroviaire. Cette déclaration d'intention facilitera la reconnaissance réciproque des exigences de sécurité entre la France et la Suisse : matériel roulant, permis de conduire, accès au réseau et coordination de la surveillance.

● Finis les longs questionnaires. Dès 2010, le recensement national se fera par recoupement de données de différents registres. La Poste se propose comme « partenaire idéal » pour les cantons. Les registres cantonaux et communaux de l'habitant ne correspondent pas toujours avec la situation réelle des ménages. Les facteurs sont souvent les mieux placés pour vérifier et, au besoin, rectifier ces données. La Poste pourrait gagner des millions dans l'opération.

● L'idée d'un deuxième tube au tunnel routier du Gothard revient sur le tapis. À l'unanimité, la commission des transports et des télécommunications du Conseil des États a chargé le Conseil fédéral de présenter un concept détaillé du projet d'ici à fin 2010. Le gouvernement devra énumérer quels travaux d'assainissements sont nécessaires et dans quels délais, quels seraient les avantages et les inconvénients d'un



LES DOUANES VOLANTES
AUTORISÉES DANS LES CANTONS...

● La conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey a lancé une nouvelle initiative pour renforcer le respect des droits de l'homme dans le monde. Un groupe de huit personnalités a élaboré un agenda des droits humains pour le XXI^e siècle. Lancé pour le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'agenda propose notamment deux innovations : la création d'une Cour mondiale des droits de l'homme et celle d'un Fonds spécial pour soutenir les systèmes nationaux de protection des droits humains.

JUSTICE ET POLICE

● Le projet avait déjà échoué devant le Conseil des États. Par 102 voix contre 71, le Conseil national a enterré l'initiative parlementaire demandant de pouvoir sanctionner les auteurs de châtimements corporels envers les enfants. La fessée ne sera donc pas punie par la loi. Celle-ci, en particulier la Constitution fédérale, comprend déjà des dispositions contre les châtimements corporels, a estimé Christa Markwalder Bär (PRD/BE) au nom de la commission.

● Eveline Widmer-Schlumpf accorde 25 millions de francs supplémentaires aux cantons pour faire face à l'afflux de requérants d'asile en 2008. La ministre de Justice et Police a tenu cet engagement



MORATOIRE SUR LES O.G.M.
PROLONGÉ JUSQU'EN 2013 ?

Nouvelles fédérales

▷ second tube, à quelles conditions et à quel prix (politique et économique) ce tunnel pourrait être construit.

FINANCES

● Le taux de TVA spécial de 3,6 % pour l'hôtellerie devrait être maintenu jusqu'à fin 2013 au lieu de 2010, comme prévu actuellement. C'est ce que demande la commission de l'économie du Conseil national, qui planche sur le projet de réforme de la TVA. Elle s'est prononcée par 15 voix contre 8. La deuxième partie de la réforme prévoit un taux unique de 6,1 % au lieu des trois taux différents actuels.

ASILE

● En 2008, 16 606 demandes d'asile ont été déposées, soit 53,1 % de plus qu'en 2007. Le nombre de requérants a notamment augmenté de 42 % au quatrième trimestre par rapport au trimestre précédent, selon les statistiques publiées par l'Office fédéral des migrations. En tête des pays dont les requérants sont originaires : l'Erythrée, la Somalie, l'Irak, la Serbie et le Kosovo, le Sri Lanka (les demandes d'asile ont augmenté de 98,4 % en un an) et le Nigeria. Le taux d'octroi atteint 23 %, soit une hausse de près de 20 %.

DÉFENSE, PROTECTION DE LA POPULATION, SPORTS

● L'armée suisse est prête à envoyer des militaires sur les navires battant

pavillon helvétique pour les protéger d'éventuelles attaques de pirates, estime son chef, André Blattmann. Le Conseil fédéral devrait prendre une décision sous peu. L'aval de tous les armateurs suisses est nécessaire à l'envoi de soldats. Et au niveau politique, les partis se sont pour l'instant montrés réservés voire opposés. En décembre, un cargo suisse a failli être attaqué au large de la Somalie.

ENVIRONNEMENT

● Le Fonds suisse pour le paysage (FSP) a dépassé en 2008 le seuil de 100 millions de francs investis dans la sauvegarde et la revalorisation de paysages ruraux traditionnels. Plus de 1 400 projets ont été soutenus durant les 17 ans d'existence du FSP. Celui-ci espère que les Chambres fédérales approuveront la prolongation de dix ans de son mandat au-delà de 2011, de même qu'une nouvelle dotation de 50 millions.

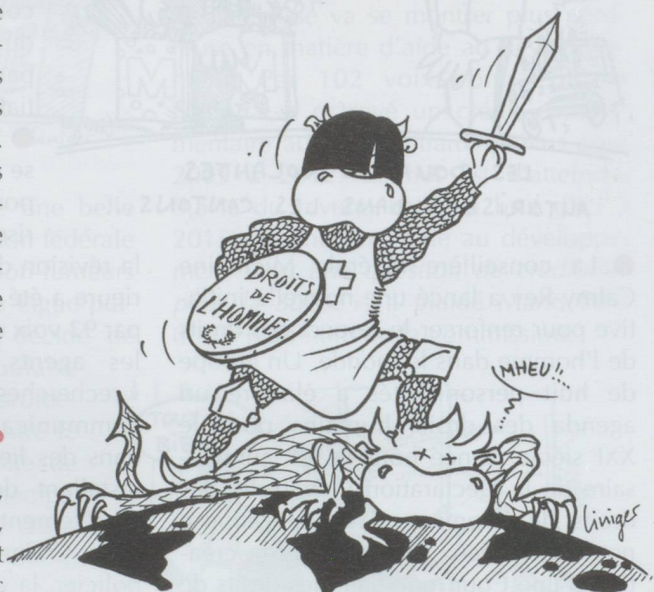
SCHENGEN

● Treize cantons (VD, GE, JU, NE, BE, BS, SH, GR, SG, AI et AR, ZH et AG) ont déjà signé un accord avec les gardes-frontière qui permet à ceux-ci d'effectuer des contrôles à l'intérieur du pays. Cette extension de leurs activités fait suite à l'entrée en vigueur de Schengen, qui met fin aux vérifications systématiques à la frontière. La possibilité pour les gardes-frontière d'intervenir dans des trains ou sur des autoroutes a récemment suscité une petite polémique à Fribourg. À la suite d'un contrôle dans un Intercity entre Fribourget Berne, la police cantonale fribourgeoise a rappelé qu'aucune convention n'avait été signée dans ce sens. Pour le moment, dans les cantons de FR, VS, SO,

BL et TG, les négociations sont presque à terme. Elles viennent de commencer dans ceux d'UR, SZ et TI. Aucun accord ou aucun contact n'existe pour l'heure avec GL, LU, NW, OW et ZG.

CONSEIL FÉDÉRAL

● Le Conseil fédéral a mis en consultation jusqu'au 20 avril un projet visant à maintenir le droit des autorités de naturalisation et de la police fédérale à consulter en ligne des données du casier judiciaire. Il s'agit désormais d'ancrer dans le code pénal une disposition existant actuellement seulement au niveau d'une ordonnance.

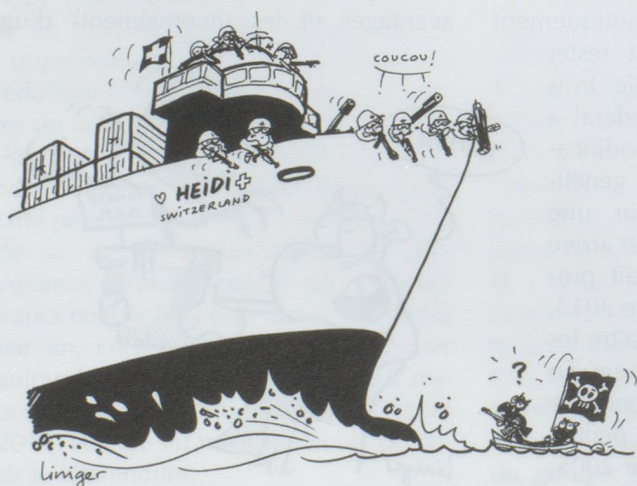


SAINTE MICHELÈNE

● Le Conseil fédéral a mis en consultation jusqu'au 1^{er} mai une révision de la loi sur l'assurance militaire. But de l'opération : moderniser le système et renforcer les synergies avec l'assurance accidents, avec à la clé quelque 10 millions de francs d'économies.

● Les loyers seront adaptés à l'inflation à l'horizon 2011. Mais celle-ci ne serait répercutée qu'à hauteur de 90 %. Le Conseil fédéral a fait une fleur aux locataires : pour éviter une spirale de hausses, il a exclu les coûts de logement et d'énergie de l'indice de calcul. La loi révisée signe l'arrêt de mort du couplage des loyers avec les taux hypothécaires, décrié depuis des années.

HENRIETTE GERMAIN-NICOLET



LA SUISSE VEUT PROTÉGER SES NAVIRES MARCHANDS !